



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2011

Ouverture de la séance: à 19h52 à la buvette du stand de tir de Oulens s/ Echallens.

Nombre de membres présents: 15.

Membres excusés: Pierre GIROD et Philippe ROULIN.

Notre président Pierre GIROD étant souffrant, c'est notre vice-président Stéphane BINGGELI qui dirigera cette assemblée.

En préambule, le comité remercie les membres qui ont participé à la journée d'entretien du 19 mars précédent.

Notre vice-président nous fait part que notre secrétaire a retouché les statuts de la société et qu'ils seront discutés au point 9. Notre secrétaire renseignera également les moniteurs voulant garder leur fusil en prêt sur les nouvelles conditions à remplir.

Notre vice-président nous fait également savoir que selon l'article 13 des statuts de la société, l'assemblée générale est valablement constituée et peut donc délibérer.

L'assemblée générale se tiendra selon l'ordre du jour suivant:

1. Nouveaux membres
2. Démissions
3. Nomination des scrutateurs
4. Approbation du dernier procès-verbal
5. Approbation des comptes
6. Rapport d'activités
7. Élections statutaires
8. Examen des prescriptions fédérales concernant le tir hors service
9. Statuts et armes en prêt
10. Communications du comité
11. Divers et propositions individuelles



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2011

## **Point 1 Nouveaux membres**

Trois personnes ont demandé à faire partie de notre société, Pierre-Alain MOULLET ainsi que son épouse Véronique et Patrice GERHART. Aucune opposition n'est émise quant à l'entrée de ces trois personnes dans notre société, ils sont donc membres dès ce jour.

## **Point 2 Démissions**

La démission de Joël BARIATTI nous est parvenue cet hiver.

## **Point 3 Nomination des scrutateurs**

Si le bulletin secret est demandé pour un vote, des scrutateurs seront désignés. Dans ce cas, Patrick HEYSÉ, notre caissier, officiera comme chef de bureau.

## **Point 4 Approbation du dernier procès-verbal**

Notre secrétaire, Sylvain CONSTANTIN, donne lecture du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 avril 2010. La parole n'est pas demandée et ce procès-verbal est accepté tel que présenté avec remerciements à son auteur.

## **Point 5 Approbation des comptes**

Notre caissier, Patrick HEYSÉ, nous présente les comptes de l'exercice 2010.

Notre société présente un solde positif de 4972.15 CHF avec une fortune au 31 décembre 2010 de 20'779.75 CHF.

Stéphane BINGGELI nous fait part que la caisse à disparu du stand l'année passée. La somme contenue dans cette caisse était inconnu et un système de tableau avec des coches sera mis en place cette année pour facturer les boissons prises par les membres lors des entraînements. Il n'y aura donc plus de caisse en permanence au stand.

Sylvain BIGLER demande au caissier comment sont gérés les nouveaux achats, par exemple le PC et l'écran. Notre caissier lui répond que ces achats sont passés en poste de charge et qu'aucun amortissement n'est calculé, ceci pour simplifier la gestion des comptes.

La parole n'est plus demandée. Frédéric MERMOUD nous donne lecture du rapport de la commission de gestion. Il félicite le caissier pour la bonne tenue des comptes et invite ensuite les membres à les accepter tels que présentés et d'en donner décharge au comité.

Les comptes sont acceptés à l'unanimité.



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2011

---

## **Point 6    Rapport d'activités**

### **6.1    Rapport du président**

Notre vice-président nous lit le rapport préparé par notre président à l'attention de cette assemblée. La participation aux tirs obligatoires et tirs en campagne pour l'année 2010 se décompte comme suit: 51 programmes obligatoires et 18 tirs en campagne.

Ce rapport stipule que l'armée essaye de récupérer le maximum de Fass 90 des tireurs ayant une arme en prêt. Ce sujet sera discuté au point 9.

### **6.2    Séance de comité**

Les membres du comité de la société se sont réunis fin février 2011 pour organiser la saison de tir à venir. Il est aussi discuté des nouveaux statuts qui vous seront présentés ce soir.

### **6.3    Proposition du comité**

Cette année, nous allons de nouveau participer aux tirs organisés dans la région, toujours dans le but de pouvoir organiser notre tir ouvert à toutes et tous. Notre chef des tirs fera le nécessaire pour les inscriptions que nous espérons nombreuses.

## **Point 7    Élections statutaires**

Selon l'article 18 des statuts de la société, la prochaine élection du comité aura lieu en 2013.

### **7.1    Élection du comité**

Le comité remercie l'Assemblée pour la confiance qu'elle lui accorde.

Le comité de la société se présente comme suit:

Président: Pierre GIROD

Vice-président: Stéphane BINGGELI

Caissier: Patrick HEYSÉ

Secrétaire: Sylvain CONSTANTIN

Chef des tirs: Eric ROULIN



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2011

## 7.2 Élection de la commission de gestion

Frédéric MERMOUD arrive au terme de son mandat. Notre vice-président propose Daniel BADOUX pour la place vacante. Il est accepté dans la commission de gestion par acclamations.

La commission de gestion se compose donc comme suit:

Premier vérificateur: Blaise GONIN

Deuxième vérificateur: Mathias HILPERT

Suppléant: Daniel BADOUX

## Point 8 Examen des prescriptions fédérales concernant le tir hors service

Le programme du tir obligatoire reste inchangé. Un minimum de 42 points avec un maximum de 3 zéros est toujours demandé pour le réussir.

Les classes d'âge sont définies comme suit:

Actifs: de 1952 à 1990

Vétérans: de 1940 à 1951

Séniors vétérans: jusqu'à 1940

Juniors: de 1991 à 1994

Adolescents: de 1995 à 2001

Les militaires licenciés en 2011 ne sont plus astreints au tir. Les années 1978 à 1981 ayant fini leurs jours de service sont aussi exemptés.

Les prestations restent inchangées: 160.- CHF de base, 18.- CHF pour un tir obligatoire effectué par un militaire astreint et 8.- CHF pour un tir en campagne.

Notre vice-président nous rappelle que les munitions d'exercice non tirées lors du tir obligatoire doivent être rendues au bureau et remboursées. Il nous apprend également que, les munitions lors de répétition sont à la charge du tireur.

## Point 9 Statuts et arme en prêt

### 9.1 Statuts

Notre secrétaire prend la parole et annonce que tous les membres ont reçu un exemplaire de la proposition des nouveaux statuts. Cette proposition fait suite à quelques points qui ne correspondaient plus à notre mode de fonctionnement actuel. Elle a été établie selon un modèle proposé par la Société Sportive Suisse de Tir.

Les armoiries de la commune de Oulens présents sur notre logo ont été modifiés en accord avec la plaque située sur la maison de commune de Oulens.

La parole est donnée à l'assemblée pour débattre de ces nouveaux statuts.



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2011

Georges CLAVEL demande la parole et propose les modifications suivantes:

- a) Article 1, alinéa 2. Ajouter que la société organise les activités hors du service. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.
- b) Article 2, alinéa 2. Modifier l'âge d'admission à 16 ans comme mentionné dans nos statuts actuels. Cette proposition fait réagir Patrice GERHART qui profère des paroles inacceptables envers le proposant de cette modification. Ces paroles concernent la formation des jeunes, toujours encouragée par notre Président d'honneur Georges CLAVEL. Le ton des membres présents monte et Patrice GERHART quitte l'Assemblée. Notre vice-président calme l'Assemblée, propose de continuer la validation des statuts et de discuter de cet incident au point 11. Le nombre de voix est suffisant pour que cette modification soit acceptée.
- c) Article 4, alinéa 2. La partie de phrase 'une participation équitable aux frais' pourrait être interprétée de différentes manières et Georges CLAVEL propose de la remplacer par 'une participation équivalente aux montants versés par la Confédération'. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.
- d) Article 11, alinéa c). Remplacer 'Les réviseurs des comptes' par 'La commission de gestion' comme spécifié dans nos statuts actuels. En effet, les personnes nommées pourraient être engagées lors de problèmes internes autres que la simple vérification des comptes. Ce point est accepté à l'unanimité. Georges CLAVEL nous annonce que les points 12, alinéa a), 16 et 21 sont également concernés par cette modification.
- e) Article 12, Honorariat. Suppression de 'honorariat de tireurs méritants' qui fait doublon avec 'membres d'honneur'. Cette modification est acceptée à l'unanimité.
- f) Article 26, alinéa 2. Ajout de la majorité requise pour que la modification soit valable selon nos statuts actuels. Le texte 'Pour que la modification ou la révision des statuts soit valable, la majorité des deux tiers des membres ayant droit de vote est requise' est ajouté à l'article 26. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.
- g) Article 27, alinéa 2. Modifier la majorité requise pour la dissolution à 3/4 comme mentionné dans nos statuts actuels. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Personne d'autre ne demande la parole et notre vice-président soumet donc ces statuts avec les modifications acceptées précédemment aux votes de l'Assemblée Générale. Ces nouveaux statuts avec les modifications sont acceptés à l'unanimité.

## 9.2 Armes en prêt

Sylvain CONSTANTIN nous informe que les moniteurs ayant une arme en prêt doivent suivre un cours de répétition pour moniteurs de tir. En effet, ces cours sont maintenant valables pour 6 ans et aucun moniteur de la société n'est à jour. Les moniteurs sont donc conviés à s'inscrire pour un cours organisé en 2011. Ces inscriptions seront prises après l'Assemblée Générale.

Pour garder une arme en prêt, le deuxième critère à remplir est soit d'avoir un permis d'acquisition d'arme, soit de faire une demande d'affectation à l'armée. La suite de la procédure sera organisée lorsque les moniteurs auront effectués leurs cours de répétition.

Sylvain CONSTANTIN nous rappelle également de ne pas aller présenter son arme en prêt à l'arsenal avant d'avoir rempli toutes les conditions. Comme stipulé au point 6.1, l'armée essaye de récupérer le maximum de Fass 90 des tireurs ayant une arme en prêt.



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2011

---

## **Point 10 Communications du comité**

Notre chef des tirs Eric ROULIN nous rappelle de nous inscrire nombreux pour les tirs organisés par les sociétés de la région. Des feuilles d'inscription seront disposées au stand pour les tireurs désirant participer à ces tirs.

## **Point 11 Divers et propositions individuelles**

Selon l'article 16 des statuts de la société, aucune proposition n'est parvenue au comité dans les délais.

Stéphane BINGGELI nous rappelle le système des feuilles de prix avec des coches pour les boissons consommées lors de nos entraînements.

Notre vice-président revient ensuite sur l'altercation entre Patrice GERHART et les membres présents. Il propose de revenir sur la décision d'accepter cette personne comme membre de notre société, suite à ses propos inacceptables et son départ de l'Assemblée Générale au point 9. L'Assemblée Générale accepte à l'unanimité de ne plus recevoir Patrice GERHART comme membre de notre société. Cette décision lui sera notifiée par notre secrétaire.

Michel MERMOUD demande ce qu'il reste à faire pour l'entretien du stand.

Les tôles des cibles ont été forcées et doivent être réparées. Il reste également un pilier à l'entrée du stand à refaire. Notre chef des tirs s'occupera d'organiser les réparations.

---

La parole est donnée à notre chef des tirs pour la proclamation des résultats du tir d'ouverture.

Sylvain CONSTANTIN, avec un total de 476 points repart avec la garde du mousqueton pour une année. Deuxième, Jean-Marc MATHYS avec 474 points et troisième Michel MERMOUD avec 437 points.

Notre vice-président remercie les membres présents pour leur participation ainsi que Rénald VULLIAMY pour la préparation du repas. Ce dernier est chaleureusement acclamé.

Notre vice-président clôt l'assemblée à 21h04.

Le secrétaire

Le président

Sylvain CONSTANTIN

Pierre GIROD